

FICHE D'INSCRIPTION

Formation Surveillant.e de Nuit – Marseille

Demandeur d'emploi

CALENDRIER DE FORMATION

Début et fin de formation	SEPTEMBRE 2025
Fin des inscriptions	16 MAI 2025
Bilan de positionnement (obligatoire)	En fonction de la réception des dossiers complets

VOS COORDONNEES

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance : Code Postal :

Adresse personnelle :

Complément d'adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Mail

NIVEAU SCOLAIRE

Diplômes obtenus :

.....

Certificat EPI :

Non Oui (joindre copie obligatoire) Date d'obtention :

Certificat SST :

Non Oui (joindre copie obligatoire) Date d'obtention :

MODALITES D'ENTREE EN FORMATION

Demandeur d'emploi

Identifiant Pole Emploi :

Agence : Conseiller :

Prise en charge de la formation : AIF CPF AUTRE :

Années totales d'expérience en lien avec la certification visée * :

**Si vous n'avez pas d'expérience dans le poste visé, un stage d'immersion est obligatoire avant l'entrée en formation (merci de vous rapprocher de votre Conseiller France Travail).*

Bénéficiaire d'une RQTH ou AHH

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lieu de la formation :

IRTS PACA CORSE
Site des Flamants
10, avenue Alexandre Ansaldi
13014 Marseille

Nombre d'heures de formation prévisionnelles : 245 heures

Horaires : Les journées de formation sont de 7 heures : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Coût total de la formation : 3 430 € + 80€ Bilan de positionnement

LISTE DES PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR par mail à maria-delpozo@irts-pacacorse.com

- CV et LETTRE DE MOTIVATION

- Règlement des 80€ des frais de positionnement par chèque à l'ordre de l'IRTS PACA et CORSE ou par virement sur demande.

- Copie des diplômes ouvrant droit aux dispenses (CF tableau récapitulatif ci-après)

- Période de stage de 35h d'immersion obligatoire : Attestation à fournir avant l'entrée en formation

Le tableau ci-dessous présente les certifications ou diplômes permettant d'obtenir des équivalences automatiques avec un ou plusieurs blocs de la certification SN.

TABLEAU DES VALIDATIONS PARTIELLES AUTOMATIQUES

	Blocs de compétences du CQP Surveillant.e de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire			
	Bloc 1 Sécurité des personnes et des biens	Bloc 2 Accompagnement des personnes	Bloc 3 Participation à l'équipe pluriprofessionnel le	Bloc 4 Spécificités du travail de nuit en établissement social, médico-social et sanitaire
Qualification professionnelle de Surveillant.e de nuit Qualifié.e (Obtenue avant le 01-01-15)	X (Sous réserve de la présentation SST- EPI)		X	
Qualification professionnelle de Maître.sse de maison (Obtenue avant le 01-01-15)			X	
Qualification professionnelle de Maître.sse de maison (Obtenue après le 01-01-15)		X	X	
Certifications de Niveau 3				
DEAES - Diplôme d'état Accompagnant éducatif et social		X	X	
DEAS - Diplôme d'Etat Aide Soignant		X	X	
SVN - Surveillant.e Visiteur.e de nuit en secteur social et médico-social	X	X	X	X
ADVF - Titre professionnel assistant de vie aux familles		X		
BEP ASSP - Accompagnement soins et services à la personne		X	X	
BEPA - Services aux Personnes		X	X	
CQP Agent de prévention et de sécurité	X			
Certifications de Niveau 4				
TMA Titre Moniteur d'atelier		X	X	
DEME Diplôme d'État de Moniteur éducateur		X	X	
DETISF Diplôme d'état de Technicien de l'intervention sociale et familiale		X	X	
Bac Professionnel ASSP Accompagnement soins et services à la personne (ex. carrières sanitaires et sociales)		X	X	
Bac Professionnel SAPAT Services aux Personnes et aux Territoires		X	X	

Dans le cas où les organismes de formation identifieraient des certifications qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus, mais pour lesquelles ils font l'hypothèse d'une équivalence avec un ou plusieurs blocs, les organismes de formation en demande l'examen au GTP « Certifications » en passant par le mail ci-dessous Support.Certifications@opco-sante.fr.